

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

COMMUNE DE MEIGANGA

SECRÉTARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

MBERE DIVISION

MEIGANGA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

DECISION MUNICIPALE N° 144/DM/C-MGA/SG/2024
PORTANT ANNULATION D'UNE PRODECURE D'AVIS DE DEMANDE DE
COTATION DANS LA COMMUNE DE MEIGANGA

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA,
Commandeur de l'Ordre National de la Valeur

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2019/24 du 24 décembre 2019 Portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret n°60/341 du 31 décembre 1960 portant création de la Commune Rurale de Meiganga ;
- Vu le Décret n°77/203 du 19 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial, modifié et complété par le décret N°93/322 du 25 novembre 1993 ;
- Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun
- Vu le Décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des Circonscriptions Administratives et portant Organisation et Fonctionnement de leurs Services ;
- Vu le Décret n°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur RIBOUEM A MOUNGAM LOUIS FLORENT, Administrateur Civil Principal aux fonctions du Préfet du département du Mbéré ;
- Vu l'Arrêté n°000100/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **ABOUBAKAR KOMBO** aux fonctions de Maire de la Commune de Meiganga et ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020.
- Vu le Décret N°2018/366 du 20-06-2018 portant Code des Marchés Publics
- Vu La Demande de Cotation N°03/DC/C-MGA/2024 du 16-09-2024 relative à l'acquisition des fournitures pédagogiques scolaires (Paquet Minimum) au profit des Ecoles Primaires Publiques de la Commune de Meiganga
- Vu l'autorisation de gré-à-gré N°04567-24/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE5/MF DU 24-09-2024 de Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé des Marchés Publics

Considérant les nécessités de service.

- DECIDE -

Article 1^{er}. – L'Avis de Demande de Cotation N°03/DC/C-MGA/2024 du 16-09-2024 relatif à l'acquisition des fournitures pédagogiques scolaires (Paquet Minimum) au profit des Ecoles Primaires Publiques de la Commune de Meiganga est annulé.

Article 2.- La présente décision prend effet dès sa publication, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

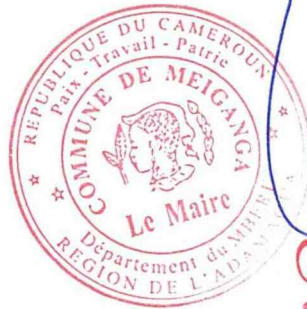
AMPLIATIONS :

- ARMP/AD/NGDERE
- PREFET/MBERE
- DDMAP/MBERE
- CIPM/C-MGA
- AFFICHAGE
- SOUMISSIONNAIRES
- CHRONO/ARCHIVES.-

Meiganga, le

01 OCT 2024

Le Maire,



Aboubakar Kombo
Commandeur de l'Ordre de la Valeur